

## COPIL n°2 – Réalisation du DOCOB de la ZPS « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »

**COMPTE-RENDU**    19 JUIN 2015    (10H)    CENTRE CULTUREL ET SPORTIF, BERGHEIM

<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	DREAL Alsace	
<b>PROJET</b>	Réalisation du DOCOB de la ZPS « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »	
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>C. MARX (<i>Préfecture 68</i>)  C. KIMMEL (<i>DREAL Alsace</i>)  F. WUHLIN (<i>FDC 68</i>)  J.-P. KLEIN (<i>Mairie Jebnheim</i>)  C. WEIXLER (<i>Mairie Grussenheim</i>)  M. GERBER (<i>Fédération Pêche 68</i>)  E. LAMMERT (<i>FDIDS 68</i>)  M. FEUERBACH (<i>Mairie Illhaeusern</i>)  M. MULLER (<i>ONF Agence Colmar</i>)  M. ROLLI (<i>CRPF</i>)  G. ROLLI (<i>Mairie Bergheim</i>)  F. GROSS (<i>FDC 68</i>)  E. SCHNEIDER (<i>Mairie Bergheim</i>)  F. STRUB (<i>CCI Colmar</i>)</p>	<p>E. PROANO (<i>Région</i>)  C. BRAUN (<i>LPO Alsace</i>)  P. MAURER (<i>BUFO</i>)  F. WIRRMANN (<i>stagiaire Région</i>)  D. HERRMANN (<i>ONEMA 68</i>)  G. GRUNENWALD (<i>CSA Alsace</i>)  B. GERBER (<i>CC Pays du Ried Brun</i>)  B. GRANDMOUGIN (<i>Région Alsace, Service de l'III</i>)  J.-P. MARCHAND (<i>DDT 68</i>)  P. BIHL (<i>Maire de Bergheim</i>)  P. SIGWALT (<i>LPO Alsace</i>)  Y. MEINARD (<i>Gereco</i>)  M. LELIEVRE (<i>Gereco</i>)</p>

### ORDRE DU JOUR

Lancement de la mission d'élaboration du Document d'Objectif de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR4213813 « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin »

### SYNTHÈSE DE LA RÉUNION

#### 1. Organisation de la réunion

La réunion est organisée au Centre Culturel et Sportif de Bergheim, avec support vidéoprojeté.

Elle s'articule en 3 temps :

- Introduction par M. C. MARX, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin
- Présentation avec support powerpoint (cf. pièce jointe) par le Bureau d'Études
- Discussion avec l'auditoire

#### 2. Déroulé et contenu de la réunion

##### a. Introduction par M. C. Marx, Secrétaire Général de la Préfecture

M. Marx rappelle succinctement les principaux éléments du contexte de la présente étude. Il rappelle en particulier que c'est l'État (DREAL Alsace) qui pilote cette démarche, dans le cadre de laquelle un premier COPIL a été réalisé le 18 septembre 2014 à Holtzwihr. Depuis ce premier COPIL, le marché public d'élaboration du DOCOB a été publié, et le Bureau d'Études Gereco a été retenu pour la réalisation de la mission. M. Marx replace également les grandes lignes du calendrier, en rappelant que la première phase de travail, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic, doit s'achever en décembre 2015, pour être suivie par

une seconde phase de construction du plan d'action, qui s'étalera entre début 2016 et l'automne 2016.

#### *b. Présentation par le Bureau d'Études (Gereco)*

Le Bureau d'Études est représenté par Y. MEINARD et M. LELIEVRE, qui se succèdent pour animer les différentes parties de la réunion :

- Rappels de contextualisation sur la démarche NATURA 2000, son application en Europe, en France et en Alsace. Présentation succincte du complexe Rhin-Ried-Bruch et de la place qu'y occupe la ZPS « Ried de Colmar à Sélestat Haut-Rhin » (Y. MEINARD).
- Présentation de la zone d'étude (Y. MEINARD).
- Présentation de la mission : élaboration d'un DOCOB de ZPS (Y. MEINARD).
- Présentation du prestataire : GERECO, Bureau d'Études basé à Vienne (38), spécialisé dans la gestion de la biodiversité et l'aménagement des espaces naturels terrestres ou aquatiques (Y. MEINARD).
- Présentation de l'équipe d'intervention (Y. MEINARD).
- Explication des méthodes déployées dans les différentes phases de la mission :
  - Phase 1 : état des lieux et diagnostic
    - Présentation du site (M. LELIEVRE)
    - Diagnostic écologique (M. LELIEVRE)
    - Diagnostic socio-économique (M. LELIEVRE)
    - Communication, avec une présentation développée de la méthode à mettre en place dans les 3 groupes de travail (Y. MEINARD)
  - Phase 2 : plan opérationnel de gestion du site (Y. MEINARD)
  - Phase 3 : rédaction du DOCOB (Y. MEINARD)
- Calendrier de la mission (Y. MEINARD)

#### *c. Discussions*

Suite à la présentation, plusieurs personnes prennent la parole dans l'auditoire. Dans un premier temps les membres du COPIL font part de remarques diverses sur le contexte, les enjeux et la démarche. Les principaux points abordés sont les suivants :

- M. HERRMANN (ONEMA) pose la question du financement des actions qui seront prévues dans le cadre du plan d'action élaboré en phase 2. M. KIMMEL (DREAL) rappelle qu'il n'y a pas de ligne budgétaire dédiée, mais que toute une série de mécanismes financés par l'État et l'Union Européenne existent et sont déjà déployés dans le cadre de l'animation des autres sites NATURA 2000 : contrats agricoles prenant la forme de mesures agri-environnementales, contrats NATURA 2000 forestiers, contrats non-agricoles/non-forestiers. À côté des contrats NATURA 2000, l'adhésion à la Charte N2000 permet également à ses signataires d'être exonérés de taxe foncière en contre-partie d'engagements contribuant à l'atteinte des objectifs de préservation des espèces. Lors de l'élaboration du plan d'action, une part importante du travail consistera à identifier quelles sources de financements pourront être mises à contribution et de quelle manière pour financer les actions.
- M. MAURER (BUFO) fait remarquer à juste titre que l'ensemble de la démarche est centré sur les enjeux avifaunistiques, puisque le site est une ZPS.
- Mme ROLLI (conseillère municipale Bergheim) insiste sur les enjeux inondations, qui sont de l'avis général prégnants sur le site, et devront en conséquence être placés au centre de la réflexion lors de l'élaboration du plan d'action.
- M. GRUNENWALD (CSA) rappelle également les contradictions qui peuvent apparaître entre actions orientées vers des objectifs de préservation différents : par exemple, les dates de fauches optimales pour l'avifaune ne sont pas optimales pour les papillons. Mme PROANO (Région) fait cependant valoir que des retours d'expérience locaux suggèrent que cette contradiction est moins problématique qu'il n'y paraît.
- P. SIGWALT (LPO) réagit au point mis en avant par le CSA en soulignant qu'il importe de bien identifier les enjeux et leur hiérarchisation : sur le Ried, le contexte est tel que la priorité est de prendre en compte les impacts de la maïsiculture, au regard desquels les éventuelles contradictions entre enjeux avifaunistiques et lépidoptérologiques apparaissent dérisoires.
- B. GRANDMOUGIN (Région, Service de l'III) insiste sur l'importance d'une prise en compte du contexte foncier et de l'état concret des Maîtrises d'Ouvrage potentielles lors de la définition des opérations en phase 2.
- E. PROANO fait part à l'assemblée des résultats de la souscription de MAEC qui vient de se clôturer. Les souscriptions sont en hausse (pour un total de 121ha), ce qui souligne avec force l'existence d'une dynamique positive dans le secteur.

La discussion s'oriente ensuite vers l'organisation des Groupes de Travail, dont la mise en œuvre sera une étape-clé de la phase 1 (3 groupes de travail réunis une fois) et de la phase 2 (les mêmes groupes réunis une seconde fois). Les discussions portent sur le périmètre des différents groupes et leur composition.

- Le Bureau d'Étude propose comme base de discussion de partir sur le découpage prévu dans le Cahier des Charges de la mission : 1. Milieux forestiers ; 2. Milieux aquatiques et humides ; 3. Milieux ouverts.
- Plusieurs membres du COPIL s'interrogent sur la pertinence de ce découpage : B. GRANDMOUGIN (Région, Service de l'Il) fait valoir le fait que les zones humides sont pour la plupart également des milieux ouverts, et M. SIGWALT (LPO) que le Ried est un milieu alluvial, dans lequel les milieux aussi bien ouverts que fermés doivent pour la plupart être qualifiés d'aquatiques.
- Cependant, il apparaît difficile de trouver un découpage alternatif plus pertinent. Par exemple, un découpage par catégories d'acteurs aurait tendance à exacerber les antagonismes, que les discussions en COPIL auraient alors bien du mal à dissiper. B. GRANDMOUGIN (Région, Service de l'Il) met au demeurant en avant l'existence d'initiatives et d'actions locales qui illustrent les possibilités de trouver des solutions satisfaisantes pour tous, effaçant ainsi les antagonismes, quand les problématiques sont posées au plan concret.
- E. PROANO (Région) souligne qu'il s'agit d'un découpage classique, souvent mis en œuvre lors de l'élaboration de DOCOB en France, dont l'avantage majeur est qu'il reproduit les lignes de partages en différents types de Contrats NATURA 2000. Structurer dès la phase 1 les discussions selon ces lignes de partage permet ainsi de préparer au mieux les phases opérationnelles du travail. Cet argument emporte la conviction de l'auditoire, et amène M. MARX (Préfecture) à valider ce découpage.
- Afin de reconnaître à leur juste importance les interdépendances entre les problématiques qui seront traitées dans les différents groupes de travail, M. MARX (Préfecture) insiste sur la nécessité d'organiser les groupes de travail de manière rapprochée dans le temps, en prévoyant des démarches d'échanges entre les différents groupes.
- Sur la composition des différents groupes de travail, les remarques directement émises sont peu nombreuses, en grande partie en raison du fait que la réunion touche à sa fin. M. SIGWALT (LPO) émet l'idée de solliciter la participation de l'Association Générale des Producteurs de Maïs, qui porte actuellement une réflexion sur les problèmes émergents d'acceptabilité sociale que posent les grandes cultures de maïs. M. MARX (Préfecture) approuve l'idée mais note qu'il faudra passer par la Chambre d'Agriculture pour solliciter ce genre d'acteur.
- Afin d'établir et de valider la composition des groupes de travail, M. MARX (Préfecture) propose alors que soit envoyé à tous les membres du COPIL un tableau de proposition de composition, à amender ou valider (cf. pièce jointe).

M. MARX (Préfecture) clôture alors la réunion, à laquelle fait suite une agréable collation offerte par la Ville de Bergheim.

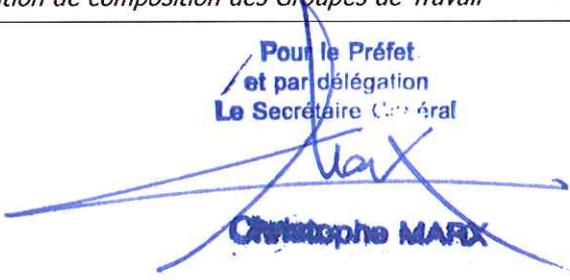
## DÉCISIONS

- *Validation du découpage des 3 groupes de travail pour l'ensemble de la mission du DOCOB : 1. Milieux forestiers ; 2. Milieux aquatiques et humides ; 3. Milieux ouverts.*
- *Les différents membres du COPIL sont sollicités pour réagir sur la composition des groupes de travail, en proposant des corrections, ajouts ou retraites. L'objectif étant d'**arrêter définitivement la composition des groupes de travail de façon à pouvoir les mettre en œuvre concrètement dès septembre 2015.***

## ANNEXES

- *Support de présentation (powerpoint) utilisé par le Bureau d'Études*
- *Tableau de proposition de composition des Groupes de Travail*

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Christophe MARX

Rédigé par Yves MEINARD (Gereco)